

Mot de la présidente

Chères membres,

Alors que nous nous apprêtons à entrer dans une période de négociation intense, il est plus que jamais crucial de rester bien informé. Dans ce contexte, la qualité de l'information que vous recevez est primordiale pour comprendre les enjeux, les stratégies et les actions à entreprendre. C'est pourquoi je tiens à souligner l'importance de prendre vos informations aux bons endroits et de prendre le temps de lire attentivement les communications qui vous sont transmises.

Nos communications, qu'elles soient envoyées par courriel, diffusées lors des assemblées ou partagées sur nos plateformes officielles, sont soigneusement élaborées pour vous fournir des renseignements clairs, pertinents et fiables. Elles sont le fruit de nombreuses discussions, analyses et décisions prises dans votre intérêt. En prenant le temps de les lire attentivement, vous vous assurez de comprendre les démarches en cours et de participer de manière éclairée aux actions concertées.

Dans une époque où les informations circulent rapidement et où les rumeurs peuvent se propager tout aussi vite, il est essentiel de vérifier la source de ce que l'on entend. Consultez toujours nos canaux officiels pour vous assurer que vous disposez des informations correctes et à jour.

Votre engagement et votre vigilance dans la réception et la compréhension de ces informations sont des éléments clés pour la réussite de nos négociations. Ensemble, en étant bien informées, nous pourrons faire valoir nos droits de manière encore plus efficace.

Prenons le temps de nous informer correctement et restons solidaires.

Solidairement,

France Lavallée, Présidente

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient!

RAPPELONS-NOUS...

	ALLOCATION DE BASE	SUBVENTION TOTALE (RÉMUNÉRATION) Ce montant inclut le 7\$ remis par le parent
1er avril 2008	19,00 \$	26,00 \$
1er avril 2011	20,15 \$	32,84 \$
30 nov. 2013	21,32 \$	34,43 \$
1er avril 2015	21,43 \$	34,85 \$
1er avril 2019	22,57 \$	36,46 \$
1er avril 2022	25,91 \$	45,87 \$
Pourcentage d'augmentation de la subvention		76,42 %

C'est grâce à votre grande mobilisation, lors de la dernière négociation, que nous avons été en mesure d'obtenir des gains considérables, soit près de 32% d'augmentation. Le comité responsable de l'analyse de l'emploi analogue nous a permis de faire ces gains majeurs mais il reste encore beaucoup à faire.

En tant que membres de l'ADIM Montérégie, votre syndicat, vous avez un rôle essentiel à jouer soit : **S'informer, S'impliquer, Solidarité**

S'informer : Vous devez vous informer des développements concernant votre négociation. C'est votre avenir professionnel et vos conditions de travail qui sont en jeu.

S'impliquer : Vous n'êtes pas de simples spectatrices. Votre participation active aux assemblées générales, aux manifestations et aux actions de mobilisation renforce la position du syndicat. Plus les membres sont mobilisées, plus le message est fort et clair pour le ministère de la Famille.

Solidarité : La solidarité entre les RSE est essentielle. En se soutenant mutuellement, nous renforçons notre pouvoir de négociation. Rappelons-nous que l'union fait la force.

Ce que nous avons accompli lors de la dernière négociation est la fondation solide sur laquelle nous bâtissons notre avenir.

So So So Solidarité!!!

REPRÉSENTATION SYNDICALE

LE DROIT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉE

Tout au long de votre reconnaissance il est possible qu'une plainte soit déposée contre vous, auprès du bureau coordonnateur. Celui-ci aura alors besoin d'obtenir votre version des faits pour procéder à l'examen de la plainte.

Il peut se présenter à l'improviste en vous avisant de la nature de la plainte, ou vous convoquer à une rencontre.

Lors d'une visite à l'improviste vous pouvez contacter l'ADIM Montérégie qui pourra vous assister par téléphone. Ceci vous permettra de bénéficier d'un soutien immédiat et de conseils en cas de besoin.

Dans tous les cas, nous vous recommandons d'être accompagnée par l'ADIM Montérégie. Il s'agit d'un droit prévu à votre Entente collective (article 5.18).

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Un petit pas pour une RSE, un grand pas pour toutes les autres

Régulièrement, nous intervenons auprès des bureaux coordonnateurs pour contester des avis de contravention non justifiés. Lorsqu'il nous est impossible de faire retirer un avis en discutant avec le bureau coordonnateur, nous utilisons le processus de règlement des différends.

Prenons l'exemple d'un bureau coordonnateur qui aurait donné un avis de contravention à une RSE pour l'installation de guirlandes lumineuses d'Halloween sur sa rampe extérieure. Après discussion infructueuse avec le bureau coordonnateur pour le faire retirer, nous déposerions alors un différend auprès du ministère de la Famille.

Au terme du processus de Règlement des différends, le ministère de la Famille rendrait une **Position exécutoire** qui devrait être respectée par le bureau coordonnateur et la RSE.

Si le ministère de la Famille indiquait, dans sa position, que l'avis de contravention n'était pas justifié, le bureau coordonnateur devrait alors le retirer et il ne pourrait plus interdire aux RSE l'installation de ce type de guirlandes lumineuses sur une rampe extérieure.

De plus, cette position exécutoire s'appliquerait à tous les bureaux coordonnateurs.

Voilà une raison de plus de nous informer dès qu'un avis de contravention vous est remis. Utilisons la force du collectif pour faire respecter vos droits!

[Position exécutoire 2023-010](#)

[Position exécutoire 2023-009](#)

**GUIDE SUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES ATTITUDES ET DES PRATIQUES
INAPPROPRIÉES À L'INTENTION DES PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE
RECONNUS ET DES BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

Voici un petit rappel sur le guide des pratiques inappropriées, tel que prévu à l'article 5.2 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

[Guide sur la prévention des pratiques inappropriées - MFA](#)

[Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#)

Bonne lecture!



Pratiques des bureaux coordonnateurs lors
des visites de conformité

Dans le cadre de nos efforts pour améliorer
la qualité et l'efficacité des visites de
conformité, nous menons un sondage
destiné à recueillir vos retours d'expérience
sur les pratiques des bureaux
coordonnateurs.

Votre participation est essentielle pour
nous aider à identifier les bonnes pratiques
et les domaines nécessitant des
améliorations.

Le sondage ne prendra que quelques
minutes de votre temps, et vos réponses
resteront strictement confidentielles. Vous
pouvez y accéder en cliquant sur le lien
suivant :

[SONDAGE](#)

Nous vous serions très reconnaissantes de bien vouloir **répondre avant le 6 septembre prochain.**

Nous vous remercions à l'avance de votre participation.



RAPPEL DE NOTRE RENDEZ-VOUS MOBILISATION DE FEU

Quand:

Mardi le 3 septembre prochain à 19h00

Lieu:

Sportplex de l'Énergie

150, rue Jean-Coutu

Varennes, Qc

La Forge c'est le projet de deux femmes passionnées qui ont le feu sacré de l'organisation et de la mobilisation et qui veulent mettre leurs expertises, leur équipe et leur réseau au service des organismes et des causes sociales.

On vous attend!

L'exécutif,

France Lavallée, Présidente

Rachel Gagnon, Vice-présidente

Caroline Rioux, Secrétaire-Trésorière